Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

NextRadioTV annonce le lancement d'une émission d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (« OBSAAR ») de 55 millions d'euros

Paris, le 13 octobre 2008 – NextRadioTV, groupe pluri-médias spécialisé dans l'information, annonce le lancement d'une émission de 220 000 obligations (les **« Obligations** ») à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « **BSAAR** ») d'une valeur nominale unitaire de 250 euros pour un montant total de 55 millions d'euros.

L'émission sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La souscription sera ouverte du 21 octobre au 27 octobre 2008.

L'émission permettra :

- D'intéresser à la réussite du groupe NextradioTV des cadres dirigeants et managers clés du Groupe, qui pourront acquérir des BSSAR non acquis par les actionnaires
- de refinancer la dette financière du Groupe et de profiter dans l'immédiat d'une ressource obligataire long terme à coût réduit.
- De rallonger la maturité de la dette actuelle et à terme de renforcer potentiellement les fonds propres de la société, par le biais de l'exercice des BSAAR

- Les principales caractéristiques des Obligations sont les suivantes :

  Produit brut de l'émission : 55 millions d'euros
  Intérêt annuel : EURIBOR 3 mois + 0,02%
  Amortissement : en trois tranches (7/11/2011, 7/11/2012 et 7/11/2013)
  Date de règlement : 7 novembre 2008
  Date prévue de cotation des obligations : 7 novembre 2008
  Nombre de BSAAR attachés à chaque obligation : 11 BSAAR

- Les principales caractéristiques des BSAAR sont les suivantes :

  Prix du BSAAR : 1,68 euro

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Parité et prix d'exercice : 1 BSAAR permet de souscrire ou d'acquérir une action au prix de 21,23 euros
Nombre de BSAAR : 2 420 000
Période d'exercice des BSAAR : du 7 novembre 2011 au 7 novembre 2013 inclus
Incessibilité des BSAAR : du 8 novembre au 2008 au 6 novembre 2011.

- Modalités de souscription

Souscription réservée, par préférence, aux propriétaires des actions anciennes ou aux cessionnaires de leurs DPS :
- à titre irréductible à raison de 1 OBSAAR pour 64 DPS ;
- à titre réductible.

Toute personne ayant acquis des DPS sur le marché pendant la période de cotation des DPS ne pourra pas les céder afin d'acquérir des BSAAR.

Les Titulaires de DPS ne pourront acquérir des BSAAR que s'ils détiennent et cèdent au moins 64 DPS de façon à respecter la parité fixée.

WMC, actionnaire de la société, s'est engagée à acquérir la totalité des BSAAR détachés des OBSAAR souscrites, à titre irréductible et réductible par les Etablissements Bancaires et non rachetés par les cédants de DPS.

Conclusion de l'expert sur le caractère équitable du prix de 1,68€ par BSAAR

« Le prix de 1,68€ par BSAAR NextRadioTV se situe dans la fourchette de valorisation du BSAAR après prise en compte de la décote d'incessibilité, qui se situe, pour un cours de 17,69€,correspondant, compte tenu des circonstances exceptionnelles de marché à la moyenne 120 jours et supérieur aux derniers cours cotés, entre 1,52€ et 2€ par BSAAR.

Tous les actionnaires de NextRadioTV bénéficient d'un droit préférentiel de souscription, les managers du groupe pouvant acquérir des bons auprès de WMC, détenue indirectement par Alain Weill, sachant que dans le contexte de marché actuel marqué par la crise de liquidités et l'incertitude sur les scénarii et les horizons de sortie, le risque pris en achetant ces BSAAR, qui sont des produits optionnels, et donc à durée de vie limitée, de plus incessibles sur 3 ans, est significatif.

Le prix de 1 ,68€ par BSAAR NextRadioTV est équitable pour les actionnaires de NextRadioTV. »

L'émission est dirigée par NATIXIS, CM-CIC Securities et BNP Paribas en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre. Rothschild et Cie Banque a été retenue comme Conseil de la société.

Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») le 10 octobre 2008 sous le n°08-213.

Le chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2008 de la Société sera communiqué le 20 octobre 2008.

Mise à disposition du Prospectus

12, rue d'Oradour-sur-Glane – 75015 Paris
Information financière : Marc LAUFER
Tel : 01 71 19 13 30 – Fax : 01 71 19 11 90
comfi@nextradiotv.com
Retrouvez nos avis financiers sur http://www.nextradiotv.com

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Des exemplaires du prospectus constitué (i) du document de référence de la Société enregistré par l'AMF le 26 mai 2008 sous le n° R.08-061, (ii) de l'actualisation du document de référence enregistré par l'AMF le 10 octobre 2008 sous le numéro D.08-0436-A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus) qui a obtenu le visa de l'AMF n°08-213 en date du 10 octobre 2008**,** sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège administratif de NextRadioTV, 12, rue d'Oradour-sur-Glane – 75015 Paris, sur le site Internet de NextRadioTV (www.nextradiotv.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

NextRadioTV attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

*

* *

A propos de Next Radio TV

NextRadioTV est un groupe pluri-médias présent sur les marchés de la radio, de la télévision, d'internet et de la presse. Il est, au sein du paysage audiovisuel français, le seul groupe, indépendant, spécialisé dans l'information.

Les actions NextRadioTV sont admises aux négociations sur Euronext Paris de NYSE Euronext - (Compartiment B) – Code ISIN : FR0010240994

12, rue d'Oradour-sur-Glane – 75015 Paris
Information financière : Marc LAUFER
Tel : 01 71 19 13 30 – Fax : 01 71 19 11 90
comfi@nextradiotv.com
Retrouvez nos avis financiers sur http://www.nextradiotv.com

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS Visa n° 08-213 en date du 10/1 0/2008 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

Les mots commençant par des lettres capitales utilisés dans le présent résumé ont le sens qui leur est attribué dans la Note d'Opération.

A. INFORMATION DE BASE

NextRadioTV, groupe pluri-médias présent sur les marchés suivants : radio, télévision, internet et presse. En France, seul groupe, indépendant, spécialisé dans l'information.

Organigramme

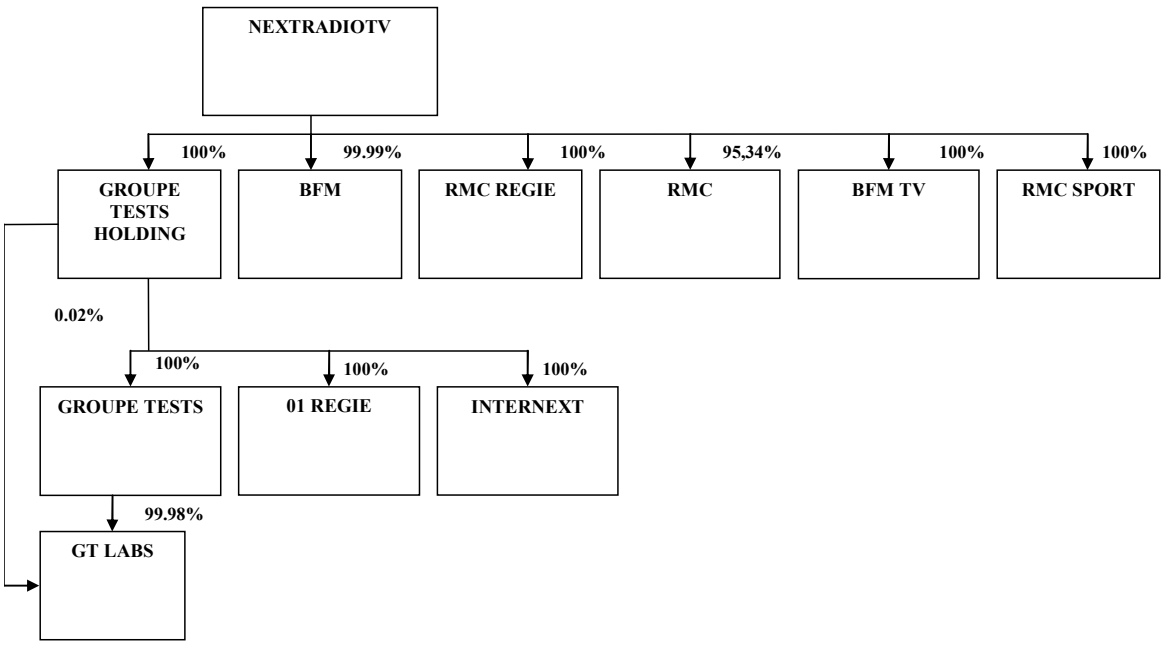

23/09/2008 : prise de participation de 19 % du capital de la société « Le Journal du Sport » exploitant le quotidien sportif « le 10 sport ».

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Informations financières sélectionnées consolidées

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)	*30.06.2008*	*30.06.2007*	*31.12.2007*	*31.12.2006*	*31.12.2005*
Ecarts d'acquisitions	121,7	133,8	133,8	56,6	56,6
ACTIFS NON COURANTS	156,8	172,8	172,0	75,1	74,8
ACTIFS COURANTS	88,8	117,7	77,2	50,2	40,4
TOTAL ACTIF	245,6	290,5	249,1	125,3	115,2
CAPITAUX PROPRES	100,3	94,8	95,7	73,5	71,1
Passif financier	48,1	58,2	59,2	5,6	2,7
PASSIFS NON COURANTS	51,6	63,0	63,6	8,7	6,8
Passif financier	18,5	51,1	19,8	13,3	11,6
PASSIFS COURANTS	93,7	132,7	89,8	43,1	37,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	245,6	290,5	249,1	125,3	115,2

12, rue d'Oradour-sur-Glane – 75015 Paris
Information financière : Marc LAUFER
Tel : 01 71 19 13 30 – Fax : 01 71 19 11 90
comfi@nextradiotv.com
Retrouvez nos avis financiers sur http://www.nextradiotv.com

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Compte de résultat IFRS (en millions d'euros)	***30.06.2008***	***30.06.2007***	***31.12.2007***	***31.12.2006***	***31.12.2005***
Chiffre d'affaires radio	29,9	27,3	54,3	48,1	39 ,9
Chiffre d'affaires télé	7,9	3,6	8,0	5	0,1
Chiffre d'affaires internet	6,9	4,2	9,2	0,4	
Chiffre d'affaire presse	16,3	8,7	22,5		
Autres chiffre d'affaires	3,3	4,8	11,1		
Chiffre d'affaires	**64,3**	**48,6**	**105,1**	**53,5**	**40**
Résultat opérationnel courant	**7,6**	**3,1**	**6,4**	**2,5**	**6,3**
Autres produits et charges opérationnels	1,0	-19,6	-19,5		
Résultat opérationnel	**8,7**	**-16,5**	**-13,1**	**2,5**	**6,3**
Résultat opérationnel radio	10,8	8,7	16,3	12,6	8,5
Résultat opérationnel télé	- 5,6	- 7,1	-14,5	-10,1	-2,5
Résultat opérationnel internet	1,5	1,7	2,9		
Résultat opérationnel presse	1,1	0,8	1,0		
Autres			0,6		
Coût de l'endettement financier Net	**-1,6**	**-1,5**	**-3,8**	**-0,5**	**-1,2**
Autres produits et charges financiers	0,0		-0,1		
Charge d'impôt	-2,2	5,8	5,2	0,1	-2,9
Résultat net	**4,9**	**-12,1**	**-11,7**	**2,1**	**2,2**

Provision pour restructuration de 18,6 M€ constituée au 30/06/2007 suite à l'acquisition de Groupe Tests. Aucune provision significative n'a été constituée depuis (cf. chapitre 9 de l'actualisation du document de référence).

Résumé des principaux facteurs de risques

Préalablement à leur décision d'investissement, invitation des investisseurs à considérer les risques décrits au chapitre 4 du Document de Référence et de son actualisation et au chapitre 2 de la Note d'Opération résumés ci-après.

- Principaux facteurs de risques liés à la Société

- Risque de liquidité : Recours à l'endettement pour financer des projets précis notamment l'acquisition du groupe Tests ; Trésorerie au 31/08/2008 : 12,2 M€ ; Depuis, le Groupe a procédé au remboursement de l'échéance de la dette senior pour 4 m€ (échéance le 6 octobre 2008) ; Les flux de trésorerie restent corrélés à la saisonnalité de l'activité. Les flux d'encaissement enregistrent une baisse traditionnelle au cours des mois de septembre à novembre de l'année car ils correspondent au chiffre d'affaire des mois d'été.- Dépendance à l'égard du marché publicitaire et de ses variations, avec plus de 90% de ses produits d'exploitation provenant de la publicité;
- Effets des acquisitions : Acquisition du Groupe Tests ; aucune garantie, à moyen terme, ne peut être donnée sur le succès de l'intégration des sociétés acquises.

- Risques liés aux OBSAAR détaillés à la section 2 de la Note d'Opération, notamment risques :

- De modifications des modalités des Obligations et ou des BSAAR ;
- D'absence de marché pour les DPS, pour les Obligations et les BSAAR ;
- De perte de valeur des BSAAR ;
- De dilution ;

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

- Les porteurs de BSAAR qui n'exerceraient pas leurs BSAAR avant expiration de la période d'exercice perdraient tout leur investissement ;
- Rémunération des Obligations à taux variable ;

Risques pouvant avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société ou le cours de ses actions, la valeur des Obligations et des BSAAR et sur l'opération.

Evolution récente de la situation et perspectives

Radio : Progression des recettes publicitaires de RMC de 25% au T2 2008, du chiffre d'affaires global du secteur Radio de 10% au S1 2008 et du résultat des radios de 2,1 m€ au 30/06/2008. Tendance globale de l'activité souffrant de la mauvaise conjoncture et impactant aussi BFM Radio entrainant une baisse du chiffre d'affaires de 12 % au S1 qui risque de se prolonger au S2.

S'agissant de RMC, la Coupe du monde de Rugby 2007 était un évènement non récurrent qui a eu un impact positif significatif sur le chiffre d'affaire des mois de septembre et octobre 2007, ce qui n'est pas été le cas en 2008.

Télévision : Progression du chiffre d'affaires du S1 2008 de 119% en un an.

Internet : Résultat opérationnel courant retraité semestriel de 1,5 m€, rentabilité à 22%, et chiffre d'affaires en progression de 18% au T2 2008. Depuis le 01/09/2008, NextRadioTV et Yahoo ! commercialisent ensemble les espaces publicitaires des sites 01net, 01men et rmc.fr.

Presse : Progression des recettes publicitaires de 01 Informatique de 11% sur la période. Objectif de marge de 10% pour 2008 non réalisable mais maintenu pour 2009.

Presse/Internet : Evolution du périmètre (cession/arrêt de magazines, cession de pôles) et périodes différentes ne permettant pas la comparaison des premiers semestres 2007 et 2008.

Si la crise financière actuelle s'avérait globale et durable, le secteur d'activité de NextRadioTV et son marché cible pourraient être affectés comme ses concurrents. L'impact de la crise financière sur les établissements bancaires et sur l'économie de façon générale entraîne un impact sur le marché cible de BFM.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

But de l'émission

L'émission qui sera mise en place sera consacrée au refinancement intégral du solde du crédit syndiqué (NATIXIS, CM-CIC et BNP Paribas arrangeurs de ce crédit avec une part de 25% chacun) mis en place en avril 2007 par la Société pour l'acquisition de Groupe Tests pour un montant initial de 55 millions d'euros. Pour mémoire, le solde de 49 millions d'euros restant à payer sur le crédit syndiqué était amortissable par tranches de 7 millions d'euros payables semestriellement le 6 avril et le 6 octobre de chaque année jusqu'au 6 avril 2012 inclus. Le reliquat sur le produit net de l'émission sera d'environ 4,65 millions d'euros. L'émission d'OBSAAR permettra de profiter dans l'immédiat d'une ressource obligataire long terme à coût réduit (échéancier détaillé au chapitre 4.1.8.1.1), de rallonger la maturité de la dette actuelle et à terme de renforcer potentiellement les fonds propres de la Société, par le biais de l'exercice des BSAAR.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

La Société souhaite également intéresser une population de cadres dirigeants et managers clés du Groupe en leur permettant d'acquérir tout ou partie des BSAAR qui n'auraient pas été acquis par les actionnaires.

En outre, la Société pourrait bénéficier du produit de l'exercice des BSAAR d'un montant global de 51.376.600 euros à partir du 7 novembre 2011 correspondant à l'ouverture de la Période d'Exercice.

Eléments clés de l'émission

Souscription des OBSAAR	
Nombre d'OBSAAR	220 000
Prix d'émission	250 euros par OBSAAR (soit la valeur nominale des Obligations)
Nombre de BSAAR par Obligation	11
Produit brut de l'émission	55.000.000 euros
Produit net de l'émission	Environ 53.650.000 euros
Période de souscription	Du 21 au 27/10/2008
Principales caractéristiques des Obligations	
Code ISIN	FR0010671875
Date d'émission et de jouissance	7/11/2008
Maturité de l'emprunt	7/11/2013
Intérêt annuel	EURIBOR 3 mois + 0,02%
Amortissement normal des Obligations Taille des Tranches	Trois tranches les 7/11/2011, 7/11/2012 et 7/11/2013, par remboursement au pair (les « **Tranches** ») : - 3ème anniversaire : 15.000.000€ - 4ème anniversaire : 20.000.000€ - 5ème anniversaire : 20.000.000€
Amortissement anticipé des Obligations par rachats en bourse ou hors bourse ou offres publiques	Possible, à tout moment, en tout ou partie, au gré de la Société, sans limitation de prix ni de quantité.
Remboursement anticipé des Obligations à l'initiative de la Société	Possible, en tout ou partie, au gré de la Société, à toute date de paiement d'intérêts, au pair, majoré du montant d'intérêts dû à la date de paiement d'intérêts.
Exigibilité anticipée des Obligations	Décision de l'assemblée des porteurs d'Obligations dans certains cas de défaut fixés à la section 4.1.8.1.4.
Amortissement anticipé des Obligations au gré des porteurs	En cas de survenance de l'un des évènements suivants : (a) Changement de Contrôle ; (b) Retrait de l'autorisation d'émettre de toutes les fréquences radio de RMC ou BFM ayant un Effet Significatif Défavorable ; (c) Cession par la Société de l'une de ses

	Filiales Importantes ; (d) Tout transfert d'actif à la Société qui aurait pour conséquence que la Société ne respecterait plus l'un des Ratios Financiers et une baisse de l'EBE de la Société supérieure à 15% par rapport à l'EBE publié par la Société dans ses derniers comptes consolidés annuels disponibles ; tels que définis à la section 4.1.8.1.5
Cotation des Obligations	Demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Cotation séparée des BSAAR.
Ratios Financiers	- Leverage (Dette Financière Nette / EBE) : ≤ à 4,5x au 31/12/2008 puis ≤ à 3,0x jusqu'au 31/12/2011 puis ≤ à 2,5x ensuite - Gearing (Dette Financière Nette / Capitaux Propres) : ≤ à 1,1x sur toute la période calculés à la clôture de chaque exercice sur la base des comptes consolidés certifiés. Non respect des ratios : mise en œuvre possible de l'exigibilité anticipée des Obligations prévue à la section 4.1.8.1.4.
Garantie de l'emprunt obligataire	Néant
Principales caractéristiques des BSAAR	
Code ISIN	FR0010671891
Prix d'Exercice	21,23€
Parité d'Exercice	1 BSAAR donne le droit de recevoir, au choix de la Société, une action nouvelle ou existante portant jouissance courante, sous réserve d'ajustements éventuels en cas d'opération financière sur le capital de la Société.
Durée	5 ans
Période d'exercice	A compter du 7/11/2011 et jusqu'au 7/11/2013 inclus.
Nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice de la totalité des BSAAR	Sous réserve d'ajustements éventuels de la parité d'exercice en cas d'opération financière sur le capital de la Société, 2.420.000 BSAAR donneraient lieu à l'émission d'autant d'actions représentant 14,64% du capital et 11,35% des droits de vote de la Société post-émission (hypothèse : toutes les actions remises sur l'exercice des BSAAR sont des actions nouvelles).
Remboursement anticipé à 0,01 euro à l'initiative de la Société	A tout moment à compter du 7/11/2011 jusqu'au 7/11/2013, tout ou partie des BSAAR restant en

	circulation au prix unitaire de 0,01€, si le produit de la moyenne des cours de l'action NextRadioTV (calculée comme indiqué à la section 4.2.1.11.2) et de la Parité d'Exercice excède 160% du Prix d'Exercice, soit 33,97€.
Rachat des BSAAR au gré de la Société en bourse ou hors bourse ou par offre publique	A tout moment à compter de leur émission, sans limitation de prix ni de quantité par des offres publiques d'achat ou d'échange des BSAAR ou de toute autre manière.
Incessibilité des BSAAR	Trois ans à compter du lendemain de leur émission, soit jusqu'au 6/11/2011, sauf au bénéfice de la Société. Exceptions : - En cas d'offre publique sur les actions de la Société ou en cas de rachat de BSAAR par la Société en bourse ou hors bourse, - Cessation du contrat de travail ou du mandat social pour les Managers ; leurs BSAAR seront alors rachetés par la Société et annulés conformément à la loi, - WMC pourra céder des BSAAR à des futurs Managers.
Modification des caractéristiques des BSAAR	Possible sous les conditions suivantes : - autorisation préalable de l'assemblée des actionnaires sur rapport de l'expert, - approbation des porteurs, - communiqué de presse sur les conclusions de l'expert et l'approbation par l'assemblée. Respect de la règlementation AMF, de la recommandation AFEP-MEDEF (octobre 2008) et notamment prise en compte des indicateurs de performance en particulier cours de bourse, chiffre d'affaires ou résultat opérationnel courant.
Cotation des BSAAR	Admission aux négociations sur Euronext Paris ou sur tout autre marché sur lequel la Société sera cotée trois ans après leur date d'émission, soit le 7/11/2011. Cotés séparément des Obligations.
Forme des BSAAR	Forme nominative jusqu'à la date de leur admission aux négociations sur Euronext Paris ou tout autre marché sur lequel la Société sera cotée. Forme nominative ou au porteur à compter de leur admission aux négociations sur Euronext Paris ou tout autre marché sur lequel la Société

	sera cotée.
Cotation des actions nouvelles provenant de l'exercice des BSAAR	Les actions nouvelles émises sur exercice de BSAAR feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur Euronext Paris ou tout autre marché sur lequel la Société sera cotée.
Expert indépendant Conclusions	Absence de conflit d'intérêts. Dans le contexte de marché actuel, le risque pris en achetant ces BSAAR est significatif. Le prix de 1 ,68€ par BSAAR NextradioTV est équitable pour les actionnaires de NextradioTV.

Conditions de l'offre d'OBSAAR

Engagements de souscription des Etablissements Bancaires

NATIXIS, CM-CIC, représentée par le CIC et BNP Paribas (les « **Etablissements Bancaires** ») se sont engagés irrévocablement à l'égard de la Société, de WMC et de Monsieur Alain Weill, au bénéfice des titulaires de droits préférentiels de souscription à l'ouverture de la période de souscription des OBSAAR (les « **Titulaires de DPS** ») à se porter acquéreur du 21 au 27/10/2008, au prix de 0,01€ par Titulaire de DPS, de la totalité des DPS présentés à la vente.

Les Titulaires de DPS qui auront cédé leurs DPS aux Etablissements Bancaires dans ces conditions seront dénommés les « **Cédants de DPS** ».

Engagement irrévocable des Etablissements Bancaires à l'égard de la Société, de WMC et de Monsieur Alain Weill à souscrire aux OBSAAR par l'exercice de tous les DPS qui leur auront été cédés par les Cédants de DPS (sous réserve des éventuels rompus). Ils placeront aussi un ordre de souscription à titre réductible sur toute l'émission, assurant ainsi la souscription de la totalité des OBSAAR à émettre.

Engagements de cession des BSAAR par les Etablissements Bancaires

Les Etablissements Bancaires ne souhaitant pas conserver les BSAAR attachés aux OBSAAR souscrites, se sont engagés à l'égard de la Société, de WMC et de Monsieur Alain Weill, à les céder au prix unitaire de 1,68€ par BSAAR aux Cédants de DPS qui auront passé, du 21 au 27/10/2008 simultanément à la cession de leurs DPS aux Etablissements Bancaires, des ordres d'achat de BSAAR obligatoirement stipulés au prix unitaire de 1,68€ par BSAAR, dans la limite du nombre de BSAAR auxquels ils auraient eu droit sur exercice à titre irréductible des DPS détenus.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Engagement des Etablissements Bancaires à l'égard de la Société, de WMC et de Monsieur Alain Weill, à céder à WMC le solde des BSAAR non cédés aux autres Cédants de DPS.

Acquisition des BSAAR seuls par les Titulaires de DPS

Les Titulaires de DPS pourront acquérir des BSAAR, en passant un ordre de cession de leurs DPS aux Etablissements Bancaires au prix de 0,01€ par Titulaire de DPS, et en passant concomitamment un ordre d'achat de BSAAR au prix de 1,68€ par BSAAR, afin d'acquérir le nombre de BSAAR qu'ils auraient reçus s'ils avaient exercé à titre irréductible les DPS qu'ils ont cédés. Ils ne pourront néanmoins acquérir des BSAAR que s'ils détiennent et cèdent au moins 64 DPS de façon à respecter la parité fixée.

Toute personne ayant acquis des DPS sur le marché pendant leur période de cotation ne pourra pas les céder aux Etablissements Bancaires afin d'acquérir des BSAAR.

Modalités de cession des DPS et des BSAAR

Les ordres de cession de DPS aux Etablissements Bancaires et d'achat de BSAAR devront être transmis par le Titulaire de DPS à son intermédiaire financier qui les transmettra à BNP Paribas Securities Services qui acquerra, au nom et pour le compte des Etablissements Bancaires, les DPS que ces derniers se sont engagés à acquérir.

Intentions

WMC détenant directement 5.001.555 actions NextRadioTV s'est engagée à :
- céder 4.981.936 DPS, au prix de 0,01€ aux Etablissements Bancaires, et
- acquérir au prix unitaire de 1,68€, les BSAAR qu'elle aurait reçus si elle avait exercé à titre irréductible les DPS qu'elle a cédés aux Etablissements Bancaires, soit 856.262 BSAAR.

Monsieur Alain Weill détenant directement 84.250 actions NextRadioTV s'est engagé à :
- céder 83.968 DPS, au prix de 0,01€ aux Etablissements Bancaires ; et
- acquérir au prix unitaire de 1,68€, les BSAAR qu'il aurait reçus s'il avait exercé à titre irréductible les DPS qu'il a cédés aux Etablissements Bancaires, soit 14.432 BSAAR. Ces BSAAR seront cédés concomitamment à WMC.

Alpha Radio BV, détenant directement 3.344.533 actions NextRadioTV, s'est engagée à :
- céder 3.331.328 DPS, au prix de 0,01€ aux Etablissements Bancaires, et
- acquérir au prix unitaire de 1,68€, les BSAAR qu'elle aurait reçus si elle avait exercé à titre irréductible les DPS qu'elle a cédés aux Etablissements Bancaires, soit 572.572 BSAAR.

Pour que la souscription des OBSAAR soit réalisée selon la parité définie, WMC, Monsieur Alain Weill et Alpha Radio ont renoncé respectivement à 19.619, 282 et 13.205 DPS.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Garantie de WMC

WMC s'est engagée à acquérir au prix unitaire de 1,68€ la totalité des BSAAR détachés des OBSAAR souscrites, à titre irréductible et réductible, par les Etablissements Bancaires et non rachetés par les Cédants de DPS. Ces BSAAR (à l'exception de la quote-part des BSAAR acquise auprès de Monsieur Alain Weill) seront proposés à la vente à un maximum de cinquante membres clés actuels ou futurs de l'équipe dirigeante de la Société (désignés ci-après les « **Managers** ») dans la limite de 595.238 BSAAR, soit 24,60% du nombre total de BSAAR émis. Parmi eux, Monsieur Marc Laufer, seul mandataire social concerné, acquerra, en sus des 25.355 BSAAR acquis comme décrit au paragraphe 5.1.1.5., un maximum de 200.000 BSAAR.

WMC conservera le solde, y compris, le cas échéant, les BSAAR non achetés par les Managers.

L'acquisition des BSAAR par les Managers, réalisée dans les conditions du droit commun sans comporter aucun des avantages offerts par les procédures spécifiques aux opérations destinées aux salariés, ne fera pas l'objet de financement total ou partiel par la Société ; celle-ci ne délivrera aucune garantie quant à la bonne fin de leur investissement.

C. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Situation au 18/09/2008

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Alain Weill	84 250	0,60%	168 500	0,89%
WMC	5 001 555	35,44%	9 181 505	48,59%
Tribune Desfossés	131 120	0,93%	131 120	0,69%
Sous-Total Alain Weill	***5 216 925***	***36,97%***	***9 481 125***	***50,18%***
Alpha Radio BV	3 344 533	23,70%	3 344 533	17,70%
Sous-Total Concert	***8 561 458***	***60,66%***	***12 825 658***	***67,88%***
Dirigeants et salariés	306 983	2,18%	504 493	2,67%
Salariés (PEG)	32 188	0,23%	32 188	0,17%
Autodétention	20 826	0,15%	-	-
Public	5 191 651	36,79%	5 531 727	29,28%
Total	**14 113 106**	**100,00%**	**18 894 066**	**100,00%**

**actions auto-détenues par la Société au 31/08/2008 dont 17.856 via le contrat de liquidité*

Dilution

Incidence de l'exercice de la totalité des BSAAR sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'Emission des OBSAAR, calcul effectué sur la base du capital au 18/09/2008 :

	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée(1)	base diluée(1)(2)
Avant émission des OBSAAR	1,00%	0,99%
Après exercice des 2.420.000 BSAAR	0,85%	0,85%

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

(1) Hypothèse où les actions remises lors de l'exercice des BSAAR seraient exclusivement des actions nouvelles.
(2) Calcul effectué en prenant pour hypothèse l'exercice de l'intégralité des BSAAR qui conduirait à la création de 2.420.000 actions nouvelles et de l'attribution effective de la totalité des actions gratuites existantes au titre des plans d'attribution gratuite d'actions.

12, rue d'Oradour-sur-Glane – 75015 Paris
Information financière : Marc LAUFER
Tel : 01 71 19 13 30 – Fax : 01 71 19 11 90
comfi@nextradiotv.com

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Incidence de l'exercice des BSAAR sur l'actionnariat

Hypothèses :

- Les actionnaires autres que WMC, Monsieur Alain Weill, Alpha Radio et certains mandataires sociaux (M. Laufer, A. Blanc-Brude et N. Ver Hulst) ne participent pas à l'opération ;
- Cession par les personnes visées ci-dessus de leurs DPS aux Etablissements Bancaires et acquisition de la totalité des BSAAR
- Acquisition par les Managers d'un maximum de 595.238 BSAAR émis au titre de l'opération et exercés par eux et cession par A. Weill de tous ses BSAAR à WMC

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Alain Weill	84 250	0,51%	168 500	0,79%
WMC	6 228 313	37,67%	10 408 263	48,83%
Tribune Desfossés	131 120	0,79%	131 120	0,62%
Sous-Total Alain Weill	**6 443 683**	**38,97%**	**10 707 883**	**50,24%**
Alpha Radio BV	3 917 105	23,69%	3 917 105	18,38%
Sous-Total Concert	**10 360 788**	**62,67%**	**14 624 988**	**68,62%**
Dirigeants et salariés	927 653	5,61%	1 125 163	5,28%
Salariés (PEG)	32 188	0,19%	32 188	0,15%
Autodétention	20 826	0,13%	-	-
Public	5 191 651	31,40%	5 531 727	25,95%
Total	**16 533 106**	**100,00%**	**21 314 066**	**100,00%**

Soit un nombre total d'actions supplémentaires de 2.420.000 par rapport à la situation au 18/09/2008

Le 6/10/2008, le conseil d'administration a décidé le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEE de la Société par l'émission d'un nombre maximal de 100.000 actions environ (soit au jour de la décision environ 0,7% du capital) avec subdélégation de compétence au président pour en fixer les modalités.

D. MODALITES PRATIQUES

Calendrier indicatif

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

6 octobre 2008	Réunion du Conseil d'Administration ayant décidé le principe de l'émission et déléguant au Directeur Général les pouvoirs d'en fixer les modalités
10 octobre 2008	Visa de l'AMF sur le Prospectus
13 octobre 2008	Diffusion d'un communiqué précisant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus
14 octobre 2008	Publication d'un résumé dans un quotidien français de diffusion nationale
16 octobre 2008	Publication par NYSE Euronext Paris S.A. de l'avis de cotation des DPS
20 octobre 2008	Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2008
21 octobre 2008	Détachement du DPS et début de la période de cotation du DPS sur Euronext Paris
	Ouverture de la période de souscription des OBSAAR, de cession des DPS et d'acquisition des BSAAR auprès des Etablissements Bancaires
27 octobre 2008	Clôture de la période de souscription des OBSAAR, de cession des DPS et d'acquisition des BSAAR auprès des Etablissements Bancaires
	Fin de la période de cotation des DPS
4 novembre 2008	Publication par NYSE Euronext Paris S.A. du barème de réduction des souscriptions à titre réductible
	Publication par NYSE Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris
7 novembre 2008	Règlement-livraison des Obligations et des BSAAR
7 novembre 2008	Admission des Obligations aux négociations sur le marché Euronext Paris
7 novembre 2011	Publication par NYSE Euronext de l'avis d'admission des BSAAR aux négociations sur Euronext Paris
	Admission des BSAAR aux négociations sur le marché d'Euronext Paris

12, rue d'Oradour-sur-Glane – 75015 Paris
Information financière : Marc LAUFER
Tel : 01 71 19 13 30 – Fax : 01 71 19 11 90
comfi@nextradiotv.com
Retrouvez nos avis financiers sur http://www.nextradiotv.com

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Modalités de souscription

DPS : souscription réservée, par préférence, aux propriétaires des actions anciennes ou aux cessionnaires de leurs DPS :
- à titre irréductible à raison de 1 OBSAAR pour 64 DPS ;
- à titre réductible.

Période de souscription : du 21/10/2008 au 27/10/2008.

Les restrictions applicables à l'Offre sont décrites à la section 5.2.1.3 du Prospectus.

Documents accessibles au public

Mise à disposition des actionnaires des documents juridiques et financiers conformément à la réglementation au siège social sis 12, rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège de NextRadioTV, 12, rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris, et peuvent être consultés sur le site de la Société (www.nextradiotv.com) et l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des Chefs de File.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Avertissement

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et NextRadioTV n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ou sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

*

* *

12, rue d'Oradour-sur-Glane – 75015 Paris
Information financière : Marc LAUFER
Tel : 01 71 19 13 30 – Fax : 01 71 19 11 90
comfi@nextradiotv.com